

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



### Homme d'église et ravisseur James Galvey, S. J. (1655-1732)

Georges Bottereau, s.j.

Number 52, 2e trimestre 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043879ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043879ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bottereau, G. (1982). Homme d'église et ravisseur : James Galvey, S. J. (1655-1732). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (52), 21–29.  
<https://doi.org/10.7202/1043879ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1982

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Homme d'église et ravisseur

James GALVEY, S. J.

(1655-1732)

par

Georges BOTTEREAU, S. J.

Pourquoi en parler ? Le dominicain Jean-Baptiste Labat, auteur du *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique (I)*, notait en marge de son manuscrit, troisième partie, chapitre 33 : « Ce chapitre tout entier ne doit pas être imprimé, quoique la chose soit très vraie ; je ne crois pas en devoir informer le public ». Il était intitulé : Enlèvement de la fille du comte de Gennes, commandant dans la partie française de l'île de Saint-Christophe. Quand parut la première édition, en 1724, il était trop tôt ; mais le temps a fait son œuvre, et le chapitre, jusque-là inédit, a paru par les soins du Docteur Châtillon, en 1979, dans le *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n. 40-42 (2). Il s'agit d'une chose qui surprit et scandalisa également les catholiques et les protestants. L'auteur de l'enlèvement était « un homme d'église, Irlandais de nation, qui se faisait appeler Raulin, quoique son véritable nom fut Galouay ». Le fait est certain, mais les jugements du P. Labat appellent des réserves. Les Archives romaines de la Compagnie de Jésus (ARSI) offrent de nombreux documents permettant de reconstituer la carrière et le portrait de James Galvey et de ne pas rester sur l'image d'une aberration.

---

(1) Labat (R.P.). *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*. Contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes ; les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés pendant le long séjour que l'auteur y a fait : le commerce et les manufactures qui y sont établies, et les moyens de les augmenter. La Haye, P. Husson, E. Johnson, etc, 1724, 2 vol. in-4.

(2) Marcel Chatillon. « Le père Labat à travers ses manuscrits. Les inédits de Labat » (Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, 1979, p. 96-101).

Nous sommes redevables au P. Labat des détails concernant les années de Galvey antérieures à son entrée dans la Compagnie de Jésus. Acceptons les sous bénéfice d'inventaire. Nous pouvons préciser que non seulement son père était catholique mais que sa mère avait la réputation d'une sainte personne (3). Qu'elle ait jeté une assiette à la tête de son fils et l'ait chassé de sa maison en s'apercevant un jour à table qu'il avait apostasié pour épouser la fille d'un ministre protestant, cela manifeste une vigueur de réaction qui se retrouve dans l'impulsivité du fils. Si les événements suivants racontés par Labat sont exacts : mort rapide de sa femme, enlèvement d'une fille de qualité et passage avec elle en France, il faut loger tout cela avant les 22 ans du jeune homme, car il écrira bientôt, d'une main ferme, sur le livre des entrées du noviciat de Naples la formule consacrée : *Io Giacomo Galvey, della citta di Corcagia in Ibernia, sono entrato nella Compagnia di Giesu a di 18 di februario 1678, non havendo impedimento alcuno... et in confirmatione di cio mi sottoscrivo di propria mano Giacomo Galvey Hybernese di anni vinti dui* (4).

Malgré sa faible connaissance de l'italien, il aura assurément compris ce que voulait dire « non havendo impedimento alcuno » : « n'ayant aucun empêchement ». Il a en effet été interrogé par un ou plusieurs examinateurs, et la première question qui lui fut posée est la suivante : « avez-vous jamais renié la foi catholique ? » S'il avoua l'avoir fait, personne, pas même le Général, ne pouvait ôter cet empêchement. Il fallait recourir au Pape, ou au Nonce, ou au Grand Pénitencier (5). L'aura-t-on fait sans autre garantie que la parole de l'intéressé, et sans lui imposer une épreuve préalable de fidélité ? C'est peu probable. Mais s'il a pu affirmer n'avoir jamais renié la foi catholique, le roman qu'on nous a raconté, y compris la colère de la mère, est une légende.

De toute façon, le voilà admis. Il dit avoir 22 ans. C'est exact, car il ne prendra 23 ans que la semaine suivante, étant né le 24 février 1655 (6). Du noviciat, où il fit les Exercices Spirituels de saint Ignace pendant 30 jours et demeura environ 18 mois, il passa au grand collège de Naples, où il étudia la philo-

---

(3) Lettre du Père Général Michelangelo Tamburini au Père James Galvey, 8 déc. 1714, ARSI, *Angl.* 3, 159 v.

(4) ARSI, *Neap.* 178, 215.

(5) Constitutions de la Compagnie de Jésus, partie I, ch. 3, n. 7, déclaration G.

(6) ARSI, *Germ. Sup.* 28, 42 v.

sophie. De ces années sans doute date l'amitié du poète « Parthenius », Nicolò Giannetasio, S. J. (1648-1715) (7), qui lui consacra, en 1689, un passage de son recueil *Halieutica*, où il rédigea lui-même la note : « Iacobus Galveus, S. I., Hibernensis. Vati inter familiarissimos primus, et ob candorem variamque eruditionem gratissimus ». Plus loin, dans le même poème, il l'estime capable de rivaliser avec les poètes Léonard Frizon, S. I. et René Rapin, S. I. (8). Nous ne connaissons cependant aucun écrit de James Galvey.

Voici le jugement de son recteur sur ses capacités en 1681. Il a 26 ans : « bonne intelligence, bon jugement, succès honorable dans les études, constitution faible ; apte aux ministères spirituels de la Compagnie et aux missions près des hérétiques. Il est religieux, bien que soupçonneux et têtu (*suspiciosus et tenax proprii iudicii*) » (9). Ce recteur, Ottavio Caracciolo, deviendra bientôt provincial de Naples et le sera pendant 7 ans. Le catalogue de Naples nous manque pour l'année 1682-1683, mais Galvey aura, comme les autres, enseigné cette année-là dans un collège une classe de grammaire (10). Jusqu'ici c'est la province de Naples qui l'a entretenu. Il prétendra plus tard lui appartenir, mais les Irlandais dépendaient directement du Général par l'intermédiaire d'un supérieur résidant en Irlande, qu'on s'efforçait de tenir au courant à partir de Rome. Les années suivantes, il fait ses études de théologie à Ingoldstadt (1683-1687) (11). Durant la seconde année, son recteur, Friedrich Mühlhoser, qui avait été provincial les années précédentes, dresse la fiche signalétique suivante : « bonne intelligence, bon jugement, prudence très habile (*valde astuta*) ; apte à traiter avec le prochain » (12). Cette « *prudentia valde astuta* » est à concilier avec la candeur dont le loue Giannetasio. Les points de vue du supérieur et de l'ami sont différents.

Cette même année 1685, l'espoir d'une restauration catholique en Angleterre agita beaucoup les esprits. Galvey, qui n'est pas encore prêtre, a écrit à Rome pour demander de repasser

---

(7) ARSI, *Neap.* 107, 107.

(8) Nicolai Parthenii Giannettasi Neapolit. Soc. Jesu *Halieutica*. Neapoli, 1689. Liber V, p. 127 ; liber VIII, p. 197.

(9) ARSI, *Neap.* 87, 153 v.

(10) Son nom figure au collège de Barletta comme professeur d'humanités en 1680-1681, année où le recteur de Naples le compte aussi parmi ses sujets : *Neap* 107, 120 v. Une raison de santé aura motivé son envoi dans un collège.

(11) ARSI, *Germ. Sup.* 48, 91 v, 117, 182.

(12) ARSI, *Germ. Sup.* 28, 42 (cat. secundus).

la Manche sans achever ses études. On lui répond, le 22 mai, d'achever sa théologie. Deux ans plus tard, à peine ordonné prêtre à Augsbourg le 29 mars 1687, il écrit de nouveau à Rome pour partir. La réponse lui est adressée le 31 mai à Oettingen, où il fait sa 3<sup>e</sup> année de probation. Son nom ne figure pas sur le catalogue, mais Rome est bien informée. Comme précédemment, il est invité à bien faire ce qu'il est en train de faire : acquérir sérieusement la solidité spirituelle dont il aura besoin pour son ministère. Finalement, son temps de formation entièrement rempli, il peut partir. En réponse à une lettre qu'il a écrite le 11 janvier 1688, le général Thyrse Conzalez lui accorde volontiers la bénédiction qu'il demande et le renvoie à son supérieur d'Irlande pour obtenir les pouvoirs et la mission particulière, une fois arrivé (13). Il semble qu'il ait travaillé environ trois ans en Irlande, car le 26 mai 1691 le Père Général informe le Père Patrick Lynch, supérieur de Galway, qu'il a récemment écrit au P. James pour le rappeler à Naples. Le catalogue de Naples pour l'année 1691-1692 signalera en effet son arrivée mais n'indique pas son emploi (14).

Il faut attendre l'année scolaire 1694-1695 pour le trouver préfet des études au collège irlandais de Rome (15). Ici encore, l'indication du catalogue est à corriger par la correspondance : le 14 mai 1695, le général lui écrit à Augsbourg : « Comme vous avez le temps de vie religieuse requis pour l'émission des derniers vœux et qu'il ne semble pas y avoir d'empêchement, je permets que vous fassiez la profession des quatre vœux le 15 août prochain, fête de l'Assomption, et que le provincial de la province où vous vous trouverez alors la reçoive, personnellement ou par les mains d'un autre, pourvu que les formalités prescrites aient été remplies. Vous pourrez montrer cette lettre comme expression de ma volonté. Que Dieu très grand et très bon vous bénisse et fasse que cette solennité et tout le reste concoure à sa plus grande gloire. Portez-vous bien et recommandez-moi à Dieu dans vos prières » (16). Le 4 juin, le général annonce au supérieur d'Irlande, résidant à Waterford, la venue prochaine de James Galvey, mais ce supérieur écrira de Waterford, le 21 novembre au général : « ...le Parlement de ce royaume a finalement décidé que tous les religieux seraient expulsés avant le 1<sup>er</sup> mai prochain et qu'il ne serait plus permis

---

(13) ARSI, *Angl.* 4<sup>a</sup>, 179, 205 v, 208 v.

(14) ARSI, *Angl.* 4<sup>a</sup>, 214. *Neap.* 109, 53.

(15) ARSI, *Rom.* 94, 219.

(16) ARSI, *Angl.* 4<sup>a</sup>, 224.

à aucun prêtre, séculier ou régulier, d'y entrer, sous les peines les plus graves... Si, comme il est à craindre, le vice-roi d'Irlande confirme ce décret, nous subirons une dure persécution... J'ai écrit au Père James Galvey en Belgique de rester sur place jusqu'à nouvel ordre » (17). James Galvey se trouvait à Louvain le 15 août quand il fit sa profession solennelle, dont nous conservons l'autographe, entre les mains du recteur Isaac de Bruyne (18).

Les prévisions de persécution se réalisèrent et c'est de la prison de Waterford que le supérieur de la mission d'Irlande écrivit au général en octobre 1696 (19). Aussi James Galvey restera-t-il sur le continent. Le général, qui l'avait d'abord exhorté à partir malgré le danger par deux lettres, l'une adressée à Louvain, le 20 août, l'autre à Bruges, le 26 novembre, finit par approuver la décision du supérieur d'Irlande (20). Le Père Galvey fut appliqué au collège irlandais de Poitiers. Sur ces entrefaites, le comte de Kildare, son suzerain (eius dynasta), ayant demandé d'avoir à sa disposition le Père Galvey, le général déclara au recteur irlandais de Poitiers qu'il permettait au Père Galvey de demeurer chez le comte, à condition que celui-ci consente à le libérer quand on aurait besoin de lui. D'où venait l'initiative et que se passa-t-il en fait ? (21) Nous ne savons pas. Toujours est-il que le 14 juin 1698 le général se plaint au recteur irlandais de Poitiers : « Je ne savais pas que le Père Galvey demeurait à la cour du roi Jacques à Saint-Germain, et moins encore ce qu'il y faisait. Personne ne m'en avait informé. J'écrirai aujourd'hui à Saint-Germain ». Il écrit en effet un peu plus tard, le 12 juillet, au confesseur du roi, Francis Sanders, pour être informé. Celui-ci rassure le général, qui le remercie le 30 août en ajoutant : « Le Père Galvey, je le sais, est un homme religieux et ne donne pas sujet de plaintes, mais les délais qu'il se donne et sa lenteur à partir alors qu'il a reçu tant de fois l'ordre d'aller en mission n'édifient pas ». Il écrit dans le même sens à Galvey lui-même, le 2 septembre, en lui reprochant de n'avoir pas exécuté l'ordre qui lui avait été donné d'accompagner en Ecosse le supérieur de cette mission ou, du moins, de ne l'avoir pas informé des motifs qui l'ont appelé et le retiennent

---

(17) ARSI, *Angl.* 4<sup>a</sup>, 224 v.

(18) ARSI, *Germ.* 28, 274-275.

(19) ARSI, *Angl.* 6<sup>a</sup>, 96.

(20) ARSI, *Angl.* 4<sup>a</sup>, 225.

(21) ARSI, *Angl.* 4<sup>a</sup>, 229 v, *Angl.* 4<sup>a</sup>, 193.

à la cour de Saint-Germain (22). Galvey quitta bientôt Saint-Germain et revint à Poitiers, mais sans avoir donné d'explications. Aussi le général lui écrit-il le 3 janvier 1699 : il n'a pas reçu de lettres de lui entre le 15 octobre 1695 et le 18 juillet 1698 : qu'il ne s'étonne donc pas de ses plaintes ; les observations qu'il lui a faites de façon paternelle ne signifient pas une moindre estime de sa part. Le 11 avril, il lui réitère l'ordre de partir pour l'Ecosse ; le 20 juin, il écrit au recteur de Poitiers que si le Père Galvey ne peut vraiment pas se rendre en Ecosse, il peut l'envoyer à la Martinique, où l'on demande deux jésuites de langue anglaise (23). C'est ce recteur lui-même, James Reilly, qui avait écrit de Poitiers, le 16 avril : « Alors que l'Irlande demeure fermée, Dieu nous ouvre une autre voie pour offrir à notre nation de grands secours spirituels. Parmi les malheurs de l'Irlande un des plus grands, qui dure depuis le temps de Cromwell, c'est le transport forcé des Irlandais dans les îles de l'Amérique pour y être vendus comme des esclaves. Depuis longtemps, presque chaque année et parfois plusieurs fois par an, des Anglais y amènent d'Irlande des navires chargés d'hommes, de garçons et de filles, les uns enlevés secrètement, les autres pris ouvertement par violence dans ce but. Ainsi, d'année en année augmente la multitude des Irlandais qui se trouvent dans ces îles dans la plus grande privation de secours spirituels. Un des missionnaires français qui travaillent dans ces îles, passant récemment ici en allant vers Paris, (le P. Farganel) nous dit qu'ils sont prêts à payer le voyage et la subsistance non seulement d'un mais de deux pères qui sachent le français pour le ministère près des Irlandais et des Français... Le Père John Daly est tout disposé. Veuillez votre Paternité, prescrire ce qu'il doit faire, lui et d'autres s'il y en a (24). Peu de jours après avoir écrit au Père Reilly qu'il peut envoyer aussi le Père Galvey, le général écrit à celui-ci, le 27 juin, en réponse à une lettre du 16 mai : l'Ecosse lui étant inaccessible, qu'il parte pour la Martinique. Le recteur et Galvey lui-même répondent le 5 et le 6 août en acceptant de grand cœur. Galvey accepte d'autant plus volontiers qu'il n'a exprimé aucun désir. Il n'osait pas le demander, mais il accepte volontiers en esprit d'obéissance. Le 5 septembre, le général lui envoie une lettre très cordiale : il est destiné aux Irlandais ; si les maladies qu'il redoute venaient à l'atteindre, il peut compter sur l'aide et la charité des Pères

---

(22) ARSI, *Angl. 4<sup>a</sup>*, 231. *Angl. 3*, 2 v, 4, *Angl. 4<sup>a</sup>*, 232 v.

(23) *Angl. 4<sup>a</sup>*, 234 v, 235.

(24) *Angl. 4<sup>a</sup>*, 103

français et, s'il le fallait, on le ramènerait en Europe (25). Il avait 44 ans. Il partit en automne, avec le Père John Daly et le Père Farganel qui retournait à la Mission. Ils arrivèrent aux derniers jours de décembre (26). Galvey est affecté à l'île de Saint-Christophe, sous la dépendance du Père Jean Girard, supérieur. Les catalogues de 1700-1701 et 1701-1702 le donnent comme appartenant à la province de Naples, ce qui ne laisse pas d'étonner. On peut citer ici les souvenirs de Labat : « Nous arrivâmes à la rade de Saint-Christophe le dimanche 28 novembre 1701... Ils n'étaient que trois : le P. Girard, qui était le supérieur, le P. Chartier (erreur de mémoire : Chartier était à la Martinique ; il faut lire : Rolland) et un Irlandais nommé Galloway, que l'on tâchait de faire passer pour un Italien et qu'on nommait pour cela Realini » (27). La raison de cette mesure nous échappe, mais comme elle se trouve appliquée aussi à l'autre Irlandais, John Daly, que l'on dit de la province de Champagne, il faut croire que le rédacteur du catalogue a tenu compte uniquement de l'entrée au noviciat. Le nom de Realini n'apparaît que sur le 3<sup>e</sup> et dernier catalogue où figure Galvey : « post occupatam ab Anglis Insulam Sancti Christophori rediere in insulam Martinicam P. Ant. Rolland, sup. et proc., P. Jo. Girard, parochus. P. Jac. Galloway, dictus Realini, Ibernus, ad Anglos abiit » (28). Faute de savoir à quelle date exacte cette mention fut transmise en France, on peut estimer qu'au sujet de Galvey on voulait réserver l'avenir et qu'on ne désespérait pas de le voir rentrer au bercail.

Il y avait en effet un avenir. Le Père Labat, à la fin de son chapitre sur l'enlèvement de M<sup>lle</sup> de Gennes, dit que Galvey passa en Angleterre avec elle. C'est en Angleterre que nous le retrouvons, douze ans plus tard. Le provincial des jésuites anglais, Thomas Parker, tient le général Tamburini au courant des démarches qu'il multiplie pour régler la situation de James Galvey. Il s'agit d'assurer la subsistance de la femme et du garçon qu'ils ont eu (29). Dans le diaire du recteur anglais de Saint-Omer, Lewis Sabran, entre octobre 1714 et octobre 1715, il est fait 24 fois mention de ce garçon. La première fois il apparaît sous l'indication cryptographique « the son of the Ir

---

(25) *Angl.* 4<sup>a</sup>, 235, 236.

(26) *Franc.* 24, 426 v ; *Franc.* 17, 90 v : P. Iacobus Galloway, Missionis Hibernicae, Martinicam appulit 29 déc. 1699.

(27) *Franc.* 25, 8 v, 19 v, 36.

(28) *Franc.* 25, 36.

(29) *Angl.* 3, 153, 154, 155, 156, 156 v, 157, 159.

Jes » ; ensuite il est désigné sous le nom de Galloway's son. Le Père Sabran estime impossible de le recevoir chez lui et cherche ailleurs. Le 9 juillet 1715, dernière mention, il n'a pas encore l'assurance de pouvoir le faire admettre au collège de Saint-Bertin (30). Quand tout semble arrangé du point de vue économique, le Père Tamburini, en langage solennel et biblique, s'adresse à James Galvey, qui atteint maintenant 60 ans : Je m'unis à votre Révérence pour offrir un sacrifice de louanges au Seigneur des miséricordes qui a rompu les liens de votre Révérence et dans sa pitié a daigné l'arracher à son chemin détestable et plein de dangers pour lui faire de nouveau sentir sa douceur, supérieure à toutes les séductions qu'elle suivait. Que votre Révérence l'aime de toutes ses forces et embrasse sa main de tout cœur pour qu'il l'arrache à toute tentation jusqu'à la fin et que son courage ne faiblisse pas sous la discipline du Seigneur. Elle redoublera ainsi la joie de sa sainte mère, qui, en retour de sa bonté, demande, avant tout, cela de votre Révérence et attend qu'elle compense par la sainteté de ses exemples et de sa vie les offenses passées. Je sollicite cordialement pour votre Révérence une grâce abondante à cette fin et la prie de se souvenir de moi dans ses saints Sacrifices. Rome, 8 décembre 1714.

La lettre est adressée à Gand, où Galvey est prié de rester jusqu'à ce qu'on ait statué sur sa situation dans la Compagnie (31). Il convenait en effet de l'éloigner. Aussi est-il appliqué désormais à la province de Germanie Supérieure, où il a fait autrefois sa théologie, mais où personne n'est sensé connaître son odyssee. Pour plus de sûreté, il change de nom : Jacques Moulin devient professeur de controverses à Munich, puis passe à Amberg comme confesseur de langue française (32). C'est là qu'il meurt, le 17 février 1732, à l'âge de 77 ans. L'éloge mortuaire est ainsi conçu : Le Père Jacques Moulin est né à Cork... suit le curriculum abrégé... Revenu de missions accomplies dans des provinces étrangères, il remplit ici l'office de confesseur de langue française. Il aimait au plus haut point la pauvreté. Très humble, très agréable en conversation, il préférerait cependant garder habituellement la chambre. Il s'y appliquait constamment à lire et à méditer. L'exercice continu de la vertu lui permit d'éviter tous les défauts de la vieillesse, ce qui le

---

(30) The Letter Book of Lewis Sabran, S.J. Edited by Geoffrey Holt s.j. Catholic Record Society 1971. Index 327.

(31) *Angl.* 3, 159 v.

(32) *Germ. Sup.* 50, 15, 24, 75 v, 101, 120, etc.

rendait tout à fait sympathique. Aimé du ciel aussi, il obtint du Vénérable Père François de Hiéronymo (aujourd'hui canonisé) d'être totalement délivré d'une goutte qu'aucun moyen ne pouvait guérir. D'autres infirmités et surtout la vieillesse eurent finalement raison de lui et il mourut à Amberg, le 17 février 1732, ayant reçu tous les sacrements (33).

Candeur et astuce, charme et ténacité, cette figure est faite de contrastes. Le fond était très bon, et ce vieil enfant prodigue méritait la miséricorde du Père.

Georges BOTTEREAU, S.J.

---

(33) *Germ. Sup.* 64, 325.